


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2013/28 Paraphe: 
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2013/21</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14 (dont pouvoir : 0)

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du treize mai deux mille treize

Le vingt-quatre juin deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum (art. L.2121.17 du CGCT)

Date de la convocation : 17 juin 2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Régine BRUSA ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN, *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Olivier GODART ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Frédéric MATHIAS.

OBJET : RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES – PROGRAMME PEDAGOGIQUE 2013-2014

Vu l'arrêté préfectoral n°2011/624 en date du 22 novembre 2011 modifiant les statuts de la 2C2A, en incluant la compétence « Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles » ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°DC2012/54 du 12 septembre 2012 adoptant le projet stratégique global 2012-2014, le programme pédagogique 2012-2013 et déléguant au bureau l'adoption des projets pédagogiques futurs ;

Après en avoir délibéré, le Bureau ADOPTE le programme pédagogique 2013/2014 du Relais d'Assistantes Maternelles, tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

